



Règlement du Grand Prix Pellissier Sport 2024-2025

Le Grand Prix Pellissier Sport est ouvert à toute personne, qui souhaite pratiquer le ski-alpinisme dans une ambiance conviviale et sportive.

Le Grand Prix Pellissier Sport regroupe 4 courses de ski-alpinisme selon le calendrier suivant:

Calendrier

- vendredi 3 janvier 2025 : Course à Bruson (nocturne)
- dimanche 26 janvier 2025 : Derby de l'Arpille à Ravoire
- samedi 1^{er} février 2025 : Tartine's Race aux Marécottes
- dimanche 16 mars 2025 : Ovronnalpski à Ovronnaz

Les catégories prises en compte selon les âges

Selon GPPS

- Enfants 2, 214 et plus jeunes
- Enfants 1, 2009 à 2013
- Cadettes, 2007 à 2008
- Cadets, 2007 à 2008
- Juniors filles, 2005 à 2006
- Juniors garçons, 2005 à 2006
- Seniors dames : 1981 à 2004
- Seniors hommes: 1981 à 2004
- Dames 1 : 1971 à 1980
- Hommes 1 : 1971 à 1980
- Dames 2 : 1970 et plus âgés
- Hommes 2 : 1970 et plus âgés

Chaque course est libre d'organiser, ou non, une course pour les enfants.

Responsabilité

Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité. Il doit être assuré. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vols, de dommages ou de perte de matériel. En participant aux courses du Grand Prix Pellissier Sport, le coureur accepte les clauses du présent règlement.

Cadeaux

Un athlète (catégories cadets-tes à dames ou hommes 2) qui participe à toutes les épreuves reçoit un cadeau qu'il pourra retirer au magasin Pellissier sport, et ce jusqu'à fin avril 2025.



Un prix souvenir sera offert à tous les enfants 1 et 2 par le magasin Pellissier Sport une seule fois lors de leur 1ère participation.

Parcours

Pour comptabiliser des points, le coureur doit participer à la course sur le grand parcours, sauf si un parcours différent est proposé aux catégories juniors et cadets.

Liste des résultats

Le classement général sera tenu à jour après chaque course et diffusé sur le site de Pellissier Sport.

Classement général

Lors de chaque manche, les points pour l'établissement du classement général sont attribués de la manière suivante : 1^{er} : 100pts, 2^e : 90pts, 3^e : 80pts, 4^e : 70pts, 5^e : 67pts, 6^e : 64pts, 7^e : 61pts, 8^e : 58pts, 9^e : 55pts, 10^e : 52pts, 11^e : 49pts, 12^e : 47pts, 13^e : 45pts, 14^e : 43pts, 15^e : 41pts, 16^e : 39pts, 17^e : 37pts, 18^e : 35pts, 19^e : 33pts, 20^e : 31pts, 21^e : 30pts, 22^e : 29pts, 23^e : 28pts, 24^e : 27pts, 25^e : 26pts et chaque rang supplémentaire, 1 point de moins, jusqu'au 50^e. A partir du 50^e, un point à chaque concurrent (sauf les abandons et les éliminés)

Les 3 meilleurs résultats sont pris en compte pour établir le classement général final. Cependant, pour figurer sur le classement du Grand Prix, la participation à 2 courses au moins est nécessaire.

Prix

Les trois premiers du classement général final de chaque catégorie reçoivent un prix qui sera remis au magasin Pellissier Sport dès la semaine qui suivra la dernière course. En cas d'égalité parfaite, c'est le résultat de la dernière épreuve effectuée qui fait foi.

Jury

Le jury se compose d'un représentant du GPPS et des responsables des courses 2024-2025.

Modification du règlement

Le comité directeur se réserve le droit de modifier en tout temps le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.

Divers

Chaque participant autorise l'utilisation de son image dans la liste des résultats, sur des imprimés ou sur le site internet. Par son inscription, chaque concurrent accepte le présent règlement. Chaque course a également son règlement auquel les athlètes doivent s'y référer.

Martigny, octobre 2024

Le Comité